

## BELFORT REÇOIT LE LABEL 100% EAC



La Ville de Belfort a reçu le label 100% EAC (éducation artistique et culturelle) le 21 décembre 2023, lors du 3<sup>e</sup> comité régional de l'Éducation artistique et culturelle. La région Bourgogne-Franche-Comté a honoré sept collectivités candidates.

### Qu'est-ce que le label 100% EAC ?

Le label 100% EAC (éducation artistique et culturelle) est attribué pour une durée de cinq ans à des collectivités qui se portent candidates. Il est décerné par le ministère de la Culture et le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, relayés par les académies régionales.

La candidature est gratuite.

Le 3<sup>e</sup> comité régional de l'EAC a dévoilé les sept lauréats du label 100 % EAC le 21 décembre 2023. Six autres collectivités ont reçu ce label pour la région Bourgogne-Franche-Comté : Semur-en-Auxois (21), Joigny (89), Morteau (25), les communautés de communes Tannay-Brinon-Corbigny (58) et Grand Autunois Morvan (71) et le pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) Pays Val de Saône Vingeanne (21).

### Quel est son but ?

Cette démarche met en lumière une éducation artistique et culturelle de qualité, avec l'ambition de toucher 100% des élèves d'un territoire, de la maternelle au lycée, dans un souci d'égalité d'accès à la culture et à l'art grâce à différentes médiations : la découverte d'œuvres, la rencontre avec des artistes, des professionnels de l'art et de la culture, la pratique artistique, etc.

### INFO +

[belfort.fr](http://belfort.fr)

### À Belfort

« Tous les élèves de Belfort bénéficient, à un moment de leur scolarité, d'une action d'éducation culturelle et artistique », souligne Delphine Mentré, adjointe à la Culture de la Ville de Belfort. « Le label 100% EAC permet d'avoir une vue d'ensemble de ce qui est déjà mis en œuvre et montre que la Ville est déjà très impliquée dans l'éducation artistique et culturelle auprès du public scolaire. Si l'on veut des citoyens qui s'intéressent à l'art, à la culture, cela s'apprend tout au long de la scolarité d'un élève grâce aux échanges avec nos partenaires culturels. Il est essentiel que les Belfortains prennent conscience que le cinéma est ouvert à tous, tout comme les musées, les bibliothèques ou le théâtre. »

L'élaboration du dossier de candidature permet à la fois de dresser un état des lieux de ce qui existe en matière d'EAC, de faire ressortir ce qui peut être amélioré, d'affiner une stratégie d'EAC.



## Quel intérêt pour Belfort ?

La Ville de Belfort a souhaité proposer sa candidature afin de :

- Affirmer son ambition pour développer sa politique culturelle
- Fluidifier les partenariats entre les différentes directions de services (culture, enfance, jeunesse, vie scolaire, apprentissage, vie sociale, etc.)
- Encourager les synergies entre les différents acteurs culturels, qu'ils soient institutionnels ou associatifs
- Faciliter l'accès à des financements de l'État
- Améliorer la communication sur les actions.

« Le label 100% EAC va permettre à la Ville d'harmoniser la répartition des actions d'EAC entre les différentes structures et publics, de mobiliser les moyens et ressources nécessaires, de faciliter les échanges entre tous les partenaires impliqués dans l'EAC », explique David Houzer, directeur de l'action culturelle de la Ville de Belfort. « Il met aussi en évidence ce que nous devons améliorer, afin que tous les élèves de Belfort puissent bénéficier de la médiation culturelle. »

## Une politique culturelle ambitieuse

La Ville de Belfort et le Grand Belfort portent une politique de soutien ambitieuse aux associations culturelles, qui sont souvent des partenaires de longue date. 2,2 millions d'euros de subventions de fonctionnement leur ont été attribuées en 2023. À cela s'ajoutent des aides à l'investissement et des soutiens en nature (mise à disposition de locaux...).

Une politique culturelle ambitieuse

La Ville de Belfort et le Grand Belfort portent une politique de soutien ambitieuse aux associations culturelles, qui sont souvent des partenaires de longue date. 2,2 millions d'euros de subventions de fonctionnement leur ont été attribuées en 2023. À cela s'ajoutent des aides à l'investissement et des soutiens en nature (mise à disposition de locaux...).

Le diagnostic, réalisé par David Houzer, directeur de l'action culturelle de la Ville

de Belfort, avec le soutien des services concernés, a permis d'évaluer :

- La proportion des établissements proposant des actions d'EAC sur le temps scolaire :

- Maternelles : 67 %
- Élémentaires : 100 %
- Collèges : 88 %
- Lycées : 100%

- La proportion des élèves bénéficiant d'actions d'EAC :

- Maternelles : 44 %
- Élémentaires : 100 %
- Collèges : 94 %
- Lycées : 92%

Voici le nombre d'animations scolaires proposées par les services de la direction des affaires culturelles de Belfort pour l'année 2023-2024 :

- Archives : 40 séances
- Musées : 183 séances
- Bibliothèques : 492 séances

## Stratégie

Pour atteindre le 100% EAC et donc toucher tous les élèves de Belfort, de la maternelle au lycée, plusieurs propositions sont en réflexion, comme la désignation d'un référent 100% EAC au sein de la direction des affaires culturelles (DAC) de Belfort, la création d'un comité de suivi opérationnel qui associe des représentants des services culturels (services de la DAC, associations...) et les bénéficiaires (Éducation nationale, centres socioculturels...).

## Contacts :

Delphine Mentré,  
adjoite à la Culture de la Ville de Belfort,  
tél. 03 84 54 24 19

David Houzer,  
directeur des affaires culturelles,  
tél. 03 84 54 27 96

